

# AVIS PUBLIC



## AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2025)

**AVIS EST DONNÉ**, conformément aux dispositions de l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), qu'un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption, d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2025, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 5 novembre 2024 à compter de 19 h**, à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy.**

Fait à Montréal, le 28 octobre 2024

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj